

Pages Missing

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLÉSIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant douze pages, publiée le 1er et le 15 de chaque mois.

Abonnement : Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE:—"Les Mission catholiques" de Lyon—Mgr Joseph-Norbert Provencher—Le premier samedi du mois—Nouveau Code de Droit canonique et théologie morale—Gravelbourg, Sask.—Les Soeurs de Sainte-Anne en Colombie—A la Maison Provinciale—Ding! Dang! Dong!—R. I. P.

VOL. XVII

1 SEPTEMBRE 1918

No 17

"LES MISSIONS CATHOLIQUES" DE LYON (1)

CINQUANTIEME ANNIVERSAIRE DE LEUR FONDATION

L'Eglise de l'Ouest canadien doit une grande dette de reconnaissance à l'admirable Société de la Propagation de la Foi, établie à Lyon en 1822. Dès 1830 elle envoyait la somme de 2870 francs à Mgr Provencher. Elle ne cessa dans la suite de l'aider généreusement, comme elle fit pour Mgr Taché, Mgr Grandin, Mgr Faraud, Mgr Pascal, et comme elle fait encore, malgré la guerre, pour les vicariats apostoliques du Keewatin, de l'Athabaska, du Mackensie et du Yukon.

En 1868, elle créa un intéressant bulletin, intitulé *les Mission catholiques*, qui depuis sa fondation, dit son directeur, a eu le bonheur de transmettre, au nom de bienfaiteurs la plupart du temps inconnus, une somme qui dépasse dix millions de francs." Ce bulletin, comme la Société dont il est l'organe, a toujours fait une large part dans ses pages aux missions du Canada. En mai dernier il raconta, par la plume du R. P. Duchaussois, O. M. I., les travaux et la mort des missionnaires des Esquimaux de la côte arctique. Présentement il publie de magnifiques pages sur les Soeurs Grises du Mackenzie, écrites par le même auteur et accompagnées d'illustrations. Aussi la collection de ses cinquante volumes fait-elle partie des annales de l'Eglise de l'Ouest canadien, et l'on comprend avec quelle émotion le regretté Mgr Langevin dut la recevoir d'un généreux ami de Montréal et avec quel soin la bibliothèque de l'archevêché de Saint-Boniface la conserve.

(1) Rue de la Charité, 14, Lyon, France.—Abonnement : 12 francs pour l'Union postale.

Pour nous associer au jubilé de cette publication et lui témoigner notre estime et notre reconnaissance, nous reproduisons la lettre que Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat a adressée au nom du Saint-Père à son directeur, Mgr Th. Morel, protonotaire apostolique.

* * *

Du Vatican, 29 juin 1918.

Le Saint-Père a agréé avec une particulière bienveillance le filial hommage du volume des **Missions catholiques** de l'année 1917.

Mais, en offrant au Souverain Pontife, selon une tradition qui vous est chère, ce témoignage de vénération et de dévouement, vous avez eu la satisfaction de lui annoncer que votre Revue célèbre cette année le jubilé de sa fondation.

Sa Sainteté est heureuse de s'associer à la joie bien légitime de la grande famille des rédacteurs et des lecteurs des **Missions catholiques**, en particulier à la joie de leur très digne directeur, qui, depuis quarante ans, se dévoue avec un zèle admirable à cette oeuvre.

En se reportant par la pensée aux dix lustres d'existence de votre intéressante Revue, c'est un doux réconfort de constater combien ce Bulletin, rédigé avec tant de soin et de goût, orné de nombreuses et riches illustrations, a servi la cause des Missions et l'Oeuvre de la Propagation de la Foi. Ces pages édifiantes, apportant chaque semaine aux lecteurs le récit des travaux des missionnaires, quelques traits de leur vie d'abnégation et de sacrifice, contenant des descriptions de ces régions lointaines, des moeurs de leurs habitants; ces pages, rapportant surtout les épisodes, les faits si consolants de la conversion des âmes, n'ont pas peu contribué à faire connaître et apprécier le dévouement des ouvriers évangéliques, à leur obtenir les généreux secours de la charité chrétienne, à susciter enfin des vocations pour cet immense champ d'apostolat.

Aussi bien, au milieu de tant de motifs de tristesse de l'heure actuelle, le Saint-Père éprouve une grande consolation à la pensée des fruits précieux de salut produits dans les pays de missions. Il en remercie avec effusion le divin Maître, le suppliant de continuer à répandre ses grâces de choix sur l'oeuvre des missionnaires, de les soutenir, de leur envoyer des aides dans cette moisson si abondante.

Comme gage de ces faveurs, et avec Ses félicitations et Ses voeux paternels, Sa Sainteté vous envoie de tout coeur, ainsi qu'aux missionnaires, aux Conseils de la Propagation de la Foi et aux bienfaiteurs de l'Oeuvre la bénédiction apostolique implorée.

Avec mes félicitations et mes meilleurs voeux personnels, veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments dévoués en Notre Seigneur.

P. Card. Gasparri.

MGR JOSEPH-NORBERT PROVENCHER

PREMIER EVEQUE DE SAINT-BONIFACE (1)

Voyage en Europe—Un bel évêque—Mgr Provencher fonde de nouvelles missions

Mgr Provencher s'embarqua le 1er décembre 1835, à New-York. Avant de partir, il avait décidé Mgr Signay, successeur de Mgr Plessis, à établir l'oeuvre de la Propagation de la Foi dans le diocèse de Québec.

Débarqué à Liverpool, l'évêque de la Rivière-Rouge se rendit à Londres pour y traiter les affaires de sa mission. Puis il partit pour la France. A Paris, il assista à une réunion des membres du Conseil de la Propagation de la Foi. La notice détaillée qu'il remit au bureau central de Lyon lui valut une allocation beaucoup plus considérable que celle des années précédentes, et cette faveur lui fut continuée jusqu'à sa mort.

Le 22 février 1836, Mgr Provencher était à Rome. Chargé d'obtenir l'érection de l'évêché de Montréal, il composa un mémoire si concluant, que la Congrégation de la Propagande et le Souverain Pontife décidèrent la création immédiate de cet évêché, dont le premier titulaire, Mgr Lartigue, avait été sacré quinze ans auparavant.

Mgr Provencher obtint que le territoire situé au delà des Montagnes Rocheuses passât sous la juridiction de l'évêque de Québec, et que de nombreux privilèges fussent accordés à l'oeuvre de la Propagation de la Foi, établie en Canada.

Pendant la Semaine-Sainte, il suivit les imposantes cérémonies de la Chapelle Sixtine. Le jour de Pâques, il assista à la messe célébrée par le Pape dans la basilique de Saint-Pierre. Il fut tellement impressionné par ce spectacle que, plus tard, il disait qu'il fallait aller au ciel pour voir quelque chose de plus beau. Cependant il ne cachait pas la tristesse qu'il avait ressentie à la vue de la dissipation des Italiens et de quelques étrangers dans le lieu saint. "Dans ce temple, qui est la merveille du monde, disait-il, on vous adore avec moins de respect apparent, ô mon Dieu, qu'à l'autre bout du monde sous de pauvres toits de chaume!"

Le Pape le reçut plusieurs fois en audience privée. Il lui fit cadeau d'un calice d'argent doré.—Il n'est pas béni, lui dit-il, mais vous pouvez le bénir.—Très Saint Père, répondit le prélat, ce serait augmenter de beaucoup le prix de votre don, si Votre Sainteté avait la bonté de le bénir elle-même.—Eh bien, reprit le Pape en souriant, je le bénirai demain.

Grégoire XVI avait été surpris de l'air majestueux et bon, non moins que de la taille élevée de Mgr Provencher. Il disait à son entourage: "Je n'ai jamais vu un si bel évêque!"

(1) Cf. Les Cloches, 15 juillet, p. 174, et 15 août, p. 202.

Partout sur son passage, le prélat faisait sensation. A l'hôtel de Londres, où il était descendu, on s'attroupait pour le voir. Un jour même, un Anglais, ne pouvant se lasser de contempler sa haute stature et son air de distinction, le fixa pendant plus d'une demi-heure, puis il lui dit:—Excusez-moi, mylord, si je vous regarde ainsi; mais de ma vie je n'ai vu un plus bel homme que vous!—L'évêque se contenta de dire en souriant à son compagnon:—Quel homme excentrique, cet Anglais!

Au physique aussi bien qu'au moral, le prélat était doué de qualités remarquables. Rien n'était majestueux comme son entrée dans le sanctuaire, lorsqu'il officiait pontificalement. Quand il apparaissait, mitre en tête, crosse à la main, avec sa haute taille et cette figure imposante où respiraient le calme et la bonté, on était saisi d'admiration. (1)

Doué d'un jugement sûr et d'une intelligence peu commune, il n'accordait jamais rien à la passion ni à un premier mouvement. Avant de rien entreprendre, il étudiait la question sous toutes ses faces, pesant les avantages et les inconvénients. Ses lettres sont toutes marquées au coin du bon sens et de la sagesse. Ce fut par un effet de cette prudence qu'il évita toute sa vie de contracter des dettes. Il fit de grandes oeuvres, mais avec les moyens que la Providence lui fournissait au jour le jour. A ces qualités morales, Mgr Provencher joignait la pratique d'une humilité profonde, d'une complète obéissance à ses supérieurs et surtout d'un détachement héroïque.

De retour au Canada, il eut la joie d'introniser Mgr Lartigue sur son siège de Montréal (8 septembre 1836); il prononça un éloquent discours à cette occasion. Au printemps suivant, il reprit la route de la Rivière-Rouge, en compagnie d'une jeune prêtre, M. Demers.

Pendant son absence, M. Thibault, chargé de la mission, avait fait avancer les travaux de la cathédrale, mais ils étaient loin d'être achevés. L'évêché, bâti en 1829, dans de mauvaises conditions, menaçait ruine; il fallait songer à en construire un autre. Mais la récolte ayant complètement manqué l'année précédente, les ressources faisaient défaut. En face de ce dénuement, Mgr Provencher se confia, comme toujours, à la Providence, et, loin de ralentir son zèle pour les missions éloignées, il songea plus que jamais à les étendre.

En 1838, il envoya M. Belcourt fonder la mission de Fort Francis, sur les bords du Lac la Pluie. M. Poiré fut chargé de celle de la Bale Saint-Paul, sur l'Assiniboine, MM. Blanchet et Demers—deux recrues qu'il avait choisies lui-même pour les missions de la Colombie et deux futurs évêques—allèrent prêcher l'Evangile au delà des Montagnes Rocheuses. Au comble de ses vœux. l'évêque s'écriait :

(1) Le R. P. Dandurand, O. M. I., en causant l'autre jour de Mgr Provencher, laissait échapper le même cri d'admiration spontanée: "C'était un bel évêque, mesurant six pieds et quatre pouces sans souliers." Il ajoutait que cette mesure avait été prise en sa présence à l'évêché de Montréal en 1836.

“Terres de la Colombie, vous allez donc enfin retentir des louanges du saint nom de Jésus; la croix va s'élever de rive en rive sur un espace de mille lieues, que vont parcourir ces deux apôtres pour arriver à leur destination, et la parole de Celui qui a dit que ce signe adorable attirerait à lui tous les hommes va se vérifier à l'égard des pauvres tribus errantes vers lesquelles ils sont envoyés.”

Tout le long de leur route, en effet, les deux missionnaires plantèrent des croix aux endroits où ils s'arrêtèrent pour dire leur messe ou pour exercer leur ministère. Le 10 octobre 1838, ils célébrèrent le Saint Sacrifice sur le point le plus élevé des Montagnes Rocheuses. La descente à travers des défilés couverts de glace et de neige fut périlleuse. A l'endroit appelé Dalles des Morts, sur la rivière Colombie, deux barques chavirèrent et douze personnes furent noyées.

Le 24 novembre seulement, après un voyage de quatre mois et quatorze jours, MM. Blanchet et Demers arrivèrent à Vancouver. Les premiers, ils avaient porté les secours de la religion dans les postes situés sur les bords de la Saskatchewan.

L'établissement de cette mission comblait un des vœux les plus chers de Mgr Provencher; mais son zèle n'en fut pas ralenti ni diminué. A partir de ce moment, le prélat s'efforça de réaliser quatre projets importants: faire nommer un évêque dans la Colombie, ouvrir les grandes missions du Nord, introduire des religieux et des religieuses dans le Nord-Ouest, et se trouver un coadjuteur. La réalisation de ces projets occupera tout le reste de son existence.

Mgr Provencher et la mission de la Colombie—Arrivée des Soeurs Grises à la Rivière-Rouge—Les grandes missions du Nord-Ouest

La distance énorme qui sépare Québec de Vancouver n'exigeait pas moins d'une année pour l'envoi d'un missionnaire ou des secours qu'on lui adressait. Qu'on se rendit en Colombie par la voie de terre, en passant par la Rivière-Rouge, ou bien que, par mer, on allât doubler le cap Horn à l'extrémité sud de l'Amérique méridionale pour remonter ensuite l'Océan Pacifique, le temps exigé était à peu près le même et la dépense considérable. Voyant la difficulté qu'il y avait à soutenir la nouvelle mission, l'évêque de Québec eut la pensée d'en confier le soin à l'évêque de Saint-Louis, Etats-Unis, et même de se décharger de tout le Nord-Ouest en faisant ériger un évêché indépendant à Saint-Boniface. Un tel arrangement eût été pour Mgr Provencher une source de graves embarras. Le Bas-Canada lui avait fourni jusqu'à alors tous ses prêtres et la plupart de ses ressources. Comment faire après la séparation? Le prélat écrivit à Rome pour prévenir le coup dont on le menaçait. Il insista auprès de Mgr Signay pour qu'il ne mît pas son projet à exécution et pour qu'il fît nommer un évêque en Colombie.

Comme le souhaitait Mgr Provencher, M. Blanchet fut nommé le 1er décembre 1848 évêque de Drasa et vicaire apostolique de l'Orégon.

La mission de Colombie comprenait tout le territoire situé au nord de la Californie et à l'ouest des Montagnes Rocheuses.

Le fort des Prairies, aujourd'hui Edmonton, le plus important des postes de l'Ouest, établi sur la Saskatchewan, demandait depuis longtemps un prêtre. En 1842, Mgr Provencher envoya dans cette région M. Thibault, qui connaissait les langues cri et sauteuse.

Il fallait tout le courage d'un apôtre pour entreprendre un tel voyage dans des conditions très peu rassurantes. Le voyageur qui traverse aujourd'hui en chemin de fer l'immense plaine qui s'étend de la Rivière-Rouge aux Montagnes Rocheuses ne se doute pas des périls que coururent et des fatigues qu'endurèrent les premiers missionnaires qui s'aventurèrent à travers ces déserts sauvages. Le pays, coupé par des rivières, des lacs, des marais, des fondrières barrant à chaque instant le passage, était de plus sillonné par des tribus barbares, qui cherchaient sans cesse l'occasion de piller et d'assassiner. Outre ces dangers, il y avait encore celui de s'égarer et de mourir de faim. Plusieurs fois, pour traverser des rivières où il ne pouvait se servir d'embarcation, M. Thibault dut se mettre à l'eau jusqu'au cou et se cramponner aux crins de son cheval, ou bien encore s'atteler à sa voiture pour la sortir d'un borbier.

Son voyage dura six mois. Partout il fut reçu comme l'envoyé de Dieu; il baptisa 354 enfants, bénit 20 mariages et fit faire 4 premières communions. Les sauvages et les métis avaient signé une requête pour obtenir qu'un prêtre vint s'établir parmi eux.

La porte des grandes missions était donc ouverte dans le Nord-Ouest. Mais les ouvriers manquaient pour les entreprendre et les poursuivre. Vainement Mgr Provencher faisait appel aux évêques du Canada et aux Congrégations religieuses. Les vocations étaient rares pour ce genre de ministère qui n'offre que des fatigues et des sacrifices.

Depuis son arrivée à la Rivière-Rouge, Mgr Provencher désirait vivement avoir des religieuses pour leur confier l'éducation des jeunes filles. Il avait été obligé, faute de mieux, de se servir d'institutrices laïques, qui avaient montré beaucoup de dévouement et de bonne volonté, mais dont les moyens ne répondaient pas aux besoins du pays. Plusieurs fois il s'était adressé à des Congrégations, mais aucune n'avait daigné accueillir sa supplique. En 1843, les Soeurs Grises acceptèrent d'aller fonder une maison dans le Nord-Ouest.

Mgr Provencher salua leur arrivée par un Te Deum solennel d'actions de grâces. Installées pauvrement à la Rivière-Rouge, le 21 juin 1844, elles s'adonnèrent immédiatement à l'éducation des jeunes filles et au soin des malades. Dans les premières années, l'évêque leur céda une partie de sa propre habitation. Leur couvent, commencé en 1846, n'avait encore en 1848 que quatre chambres habitables. Néanmoins, leurs œuvres se développèrent d'une manière consolante. Quand leur couvent fut terminé, elles eurent des pensionnaires et leur donnèrent une éducation distinguée. Outre les langues française et anglaise, on y enseignait les

beaux-arts, la musique et le dessin. En voyant ces succès, Mgr Provencher se réjouissait et bénissait Dieu. Il aurait bien voulu procurer les mêmes avantages aux garçons qu'aux jeunes filles et développer l'oeuvre du collège qu'il avait commencée dès les débuts de son apostolat et entretenue au prix de mille sacrifices. Pour cela, il lui fallait des professeurs. Les évêques de France, à qui le prélat écrivait pour avoir des prêtres séculiers ou des religieux, lui donnaient bon espoir. Mais jamais les sujets demandés n'arrivaient.

Las d'attendre, Mgr Provencher résolut d'aller au Canada et jusqu'en Europe, s'il le fallait, pour se procurer les auxiliaires dont il avait besoin. L'évêque de Québec l'encourageait à faire ce voyage, en passant par les Etats-Unis, pour voir s'il n'y trouverait pas des religieux pour ses missions. "Une fois rendu au Canada, ajoutait-il, on pourra examiner s'il ne serait pas à propos d'ériger votre district en diocèse indépendant." La Rivière-Rouge fut, en effet, érigée en vicariat apostolique le 16 avril 1844. Ce vicariat renfermait tout le territoire compris entre le Canada, les Montagnes Rocheuses, le 49ème degré de latitude et le pôle nord.

Le voyage de Mgr Provencher s'effectua sans événements notables. En France, il eut la joie de voir l'union établie entre l'oeuvre de la Propagation de la Foi de Lyon et celle de Québec et de Montréal; on lui accorda une allocation de 30,000 francs pour ses missions. Au Canada, il recruta deux sujets d'élite, MM. Lafèche et Bourassa, et il entra en pourparlers avec les Oblats de Marie Immaculée arrivés à Montréal à la fin de l'année 1841.

(A suivre)

LE PREMIER SAMEDI DU MOIS

Un indulgence plénière a été accordée par le Souverain Pontife en 1912, indulgence qui peut être gagnée tous les premiers samedis du mois. Voici en quels termes les Acta Apostolicae Sedis du 30 septembre 1912, ont publié le décret pontifical:

"Notre Saint-Père le Pape Pie X, pour augmenter la dévotion des fidèles envers la très glorieuse et immaculée Mère de Dieu, et pour favoriser le pieux désir de réparation qui inspire les fidèles à offrir quelque satisfaction pour les blasphèmes exécrables que des hommes criminels profèrent contre le nom très auguste et la très haute prérogative de la bienheureuse Vierge, accorde à tous ceux qui, confessés et communiés, feront le premier samedi de chaque mois, en esprit de réparation, quelques exercices particuliers de dévotion en l'honneur de la bienheureuse Vierge Immaculée et prieront aux intentions du Souverain Pontife, une indulgence plénière applicable aux défunts."

Il y a donc deux jours de communion particulièrement recommandés et spécialement gratifiés de faveurs spirituelles: le premier vendredi et le

premier samedi de chaque mois. Ces deux jours se suivent la plupart du temps. L'intention du premier samedi est de réparer les outrages faits à la très sainte Vierge.

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THEOLOGIE MORALE

De la Semaine Religieuse de Québec.

Du temps de la célébration de la Messe. A) Jours.—1. Le Saint Sacrifice de la Messe peut être offert tous les jours, excepté les jours exclus par le rite auquel chacun appartient. (Canon 820.) Le rite romain n'exclut que les trois jours de la Semaine Sainte. (1)

2. C'est un privilège des Cardinaux de pouvoir célébrer ou faire célébrer devant eux une messe le Jeudi-Saint. (Canon 239, parag. 1, 4.) —Les Evêques, soit résidentiels, soit titulaires, jouissent du même privilège, à condition toutefois qu'ils ne soient pas tenus de célébrer dans l'église cathédrale. (Canon 349, parag. 1, n. 1.)

B) Heures.—1. La célébration de la Messe ne peut être commencée plus tôt qu'une heure avant l'aurore ni plus tard qu'une heure après midi (Canon 821, parag. 1.)

2. Le Code prévoit une exception pour la nuit de Noël.

a) Il est permis, ce jour-là, de commencer à minuit la messe conventuelle ou la messe paroissiale. Mais, si la messe n'est ni conventuelle ni paroissiale, on ne peut la célébrer à minuit qu'avec un indult du Saint-Siège. (Canon 821, parag. 2.)

b) Dans toutes les maisons religieuses ou d'œuvres pies qui ont

(1) Note des Cloches.—Sans indult apostolique, il n'est pas permis de célébrer une messe basse ou chantée dans les chapelles des séminaires et des pieuses communautés le Jeudi-Saint, à moins que ce jour-là et le jour suivant on n'y fasse les offices d'une manière solennelle, avec diacre et sous-diacre. Seuls les Réguliers proprement dits ont le privilège d'avoir une messe lue ou chantée le Jeudi-Saint dans un oratoire privé, ou à défaut d'oratoire dans la chapelle ou l'église. "januis clausis," même si l'on n'y fait pas les autres offices.—Cf. *Decr. C. S. R.*, n. 4049, en date du 9 décembre 1899; *De Herdt*, tome III, p. 46; *Lehmkuhl*, tome II, n. 287 (Ed. I à X, n. 210). *Ojetti*, dans la troisième édition de son célèbre ouvrage: *Syn. Rerum Mor et Juris Pont.*, publiée à Rome en 1914, dit, au numéro 1240, en s'appuyant sur le décret précité, que la messe solennelle ne peut pas être célébrée le Jeudi-Saint dans les chapelles des séminaires et des pieuses communautés, sans indult apostolique.—En vertu du canon 867 du Code, il est permis de distribuer la sainte Communion le matin du Jeudi-Saint dans les chapelles des séminaires et des pieuses communautés, même si l'on n'a pas d'indult y autorisant la célébration de la messe. Le canon 862 engage tous les clercs, même les prêtres qui s'abstiennent de célébrer, à communier à la messe solennelle.

l'oratoire avec la faculté d'y conserver habituellement le Saint Sacrement, un prêtre peut pendant la nuit de Noël célébrer les trois Messes, ou, s'il le préfère, une seule, *servatis servandis*, et distribuer la Sainte Communion à tous ceux qui la demandent. En outre, les personnes qui assistent à cette Messe satisfont au précepte. (Canon 821, parag. 3.)

c) Les Cardinaux peuvent célébrer ou faire célébrer devant eux les trois Messes pendant la nuit de Noël. (Canon 239, parag. 1. n. 4.)

d) Les Evêques, soit résidentiels, soit titulaires, ont le même privilège, à moins qu'ils ne soient tenus d'officier ce jour-là dans l'église cathédrale. (Canon 349, parag. 1, n. 1.)

Du lieu de la célébration de la Messe.—La Messe doit être célébrée sur un autel consacré, et dans une église ou un oratoire consacré ou béni conformément aux règles du droit. (Canon 822, parag. 1.)

A) **Sur un autel consacré.**—Au sens liturgique, l'autel peut être immobile ou fixe, et mobile ou portatif.

1. L'autel immobile ou fixe est celui dont la table supérieure est unie à la base de façon à ne former avec elle qu'un seul tout et qui a été entièrement consacré.

2. Par autel mobile ou portatif on entend :

a) soit la pierre sacrée, d'ordinaire assez petite, qui seule a été consacrée, et cette signification est la plus usitée;

b) soit la pierre sacrée unie à une base qui n'a pas été consacrée avec cette même pierre. (Canon 1197, parag. 1.)

Principes.—1. Pour pouvoir offrir le Saint Sacrifice sur un autel, cet autel doit être consacré, c'est-à-dire :

a) S'il s'agit d'un autel fixe, il doit être consacré tout entier;

b) S'il s'agit d'un autel mobile, la pierre sacrée doit avoir reçu la consécration selon les règles liturgiques. (Canon 1199, parag. 1.)

c) Il ne faut pas oublier que l'autel, tant fixe que mobile peut perdre sa consécration.

De fait, l'autel fixe perd sa consécration, quand la pierre sacrée est détachée de la base, à laquelle elle doit être fixée d'une manière permanente; cependant, dans ce cas, l'Ordinaire peut permettre à un prêtre de consacrer à nouveau cet autel suivant une formule brève qu'a donnée la Congrégation des Rites le 4 février 1898, et qu'exposent Velghe (p. 103) et Wuest (n. 48.)

De plus, l'autel, tant fixe que mobile, perd sa consécration :

a) Si la pierre sacrée est notablement brisée, c'est-à-dire si la pierre sacrée est rompue par le milieu, ou si elle est tellement brisée qu'aucune partie n'est assez grande pour contenir la sainte hostie avec le calice, ou si une des croix, qui ont reçu l'onction, est enlevée;

b) Si les reliques ont été enlevées ou si le couvercle du tombeau a été brisé ou enlevé; cependant, l'autel ne perd pas sa consécration, si l'Evêque ou son délégué enlève le couvercle du tombeau ou pour le fixer

plus solidement, ou pour le réparer, ou pour le remplacer, ou pour visiter les reliques. (Canon 1200.)

2. Chaque prêtre, régulièrement, doit célébrer sur un autel de son propre rite. Mais, dans le cas où il ne pourrait en trouver, il lui est permis de célébrer, dans son rite, sur un autel consacré de n'importe quel autre rite catholique, excepté sur les antimensions des Grecs. (Canon 823, parag. 2.)

L'antimention est l'autel portatif des Grecs. Il consiste essentiellement en un linge rectangulaire (soie ou toile) de 40 à 60 centimètres de côté, muni d'une pochette cousue sur le revers et qui contient les reliques.

3. Sans un indult apostolique, personne ne peut célébrer sur un autel papal. (Canon 823, parag. 3.) L'autel papal est un autel sur lequel le pape seul peut célébrer la Messe, ou celui qui en a reçu par bulle l'autorisation spéciale.

4. Il est défendu de célébrer la sainte Messe à un autel au-dessous duquel se trouve une tombe; si un corps était inhumé près de l'autel, il devrait en être éloigné d'au moins un mètre, c'est-à-dire d'à peu près trois pieds. (Canon 1202, parag. 2.)

B) Et dans une église ou un oratoire consacré ou béni selon les règles du droit.

1. L'église est un édifice sacré, dédié au culte divin et destiné à l'exercice public de ce culte, à l'usage de tous les fidèles. (Canon 1161.)

2. L'oratoire est un lieu destiné au culte divin, mais qui n'est pas principalement à l'usage de tous les fidèles, pour l'exercice public de leur religion. Il est :

a) **Public**, si, établi pour l'usage d'un collège ou même d'une famille privée, tous les fidèles ont cependant le droit, légitimement prouvé, d'y pénétrer au moins pendant le temps des offices divins;

b) **Semi-public**, s'il est érigé pour l'usage d'une communauté ou d'un groupe de fidèles, mais dont l'entrée n'est pas libre pour tous les fidèles;

c) **Privé ou domestique**, s'il est érigé dans un édifice privé pour l'usage d'une famille ou d'une personne. (Canon 1188.)

Principes.—1. Dans toute église solennellement consacrée ou au moins bénite (canon 1165, parag. 1), il est permis d'accomplir toutes les fonctions ecclésiastiques, en sauvegardant, bien entendu, les droits des curés, ainsi que les privilèges et coutumes légitimes. (Canon 1171).

2. Dans tout oratoire public, pourvu qu'il ait été destiné au culte public par l'Ordinaire au moyen de la bénédiction ou de la consécration, il est permis d'accomplir toutes les fonctions liturgiques, sauf prescriptions contraires des rubriques. (Canon 1191.)

3. Dans les oratoires semi-publics, légitimement érigés, on peut célébrer tous les offices divins et toutes les fonctions ecclésiastiques, à moins que les rubriques ne s'y opposent ou que l'Ordinaire n'en ait excepté quelqu'une. (Canon 1193.)

Nous disons : légitimement érigés, c'est-à-dire avec la permission de l'Ordinaire. Et l'Ordinaire, de son côté, ne doit accorder cette autorisation qu'après avoir visité l'oratoire par lui-même ou par un ecclésiastique et l'avoir trouvé décentement pourvu du nécessaire. (Canon 1192.)

Bien que les chapelles particulières des Cardinaux et des Evêques, résidentiels ou utilitaires, soient des oratoires privés, elles jouissent cependant des privilèges accordés aux oratoires semi-publics. (Canon 1189.)

4. Dans les oratoires privés, on ne peut célébrer régulièrement la sainte Messe qu'en vertu d'un indult du Saint-Siège. Cependant, même avec cet indult, à moins que le contraire ne soit expressément spécifié, il faut se conformer aux diverses dispositions des canons 1194 et 1195... Sauf, privilège expressément accordé par le Saint-Siège, on ne peut satisfaire au précepte dominical en assistant à la Messe dans ces oratoires. (Canon 1249.)

Au sujet des oratoires semi-publics et des oratoires privés le Code fait remarquer :

a) Que les oratoires privés ne peuvent être consacrés ni recevoir la bénédiction réservée aux églises;

b) Que ces mêmes oratoires, ainsi que les oratoires semi-publics, quoiqu'ils n'aient reçu que la bénédiction commune des maisons, ou même s'ils n'ont pas été bénits du tout, doivent cependant être réservés uniquement au culte divin et ne peuvent dès lors servir à aucun usage domestique. (Canon 1196.)

5. Le privilège de l'autel portatif, c'est-à-dire la permission de célébrer en dehors de toute église et de tout oratoire, en n'importe quel lieu, pourvu qu'il soit convenable et décent, et sur une pierre sacrée, est concédé par le droit ou par un indult du Saint-Siège seul; pour célébrer sur mer une concession spéciale est nécessaire. (Canon 822, parag. 2 et 3.)

Le droit concède le privilège de l'autel portatif aux Cardinaux et aux Evêques. Ils peuvent célébrer eux-mêmes et faire célébrer devant eux une Messe, non seulement dans leur propre demeure, mais encore partout où ils se trouvent. Ils peuvent de même célébrer sur mer, en ayant soin d'employer les précautions voulues. (Canon 239, parag. 1, nos 7 et 8; canon 349, parag. 1, n. 1.)

De plus, l'Ordinaire du lieu, ou, s'il s'agit d'une maison de religieux exempts, le Supérieur majeur, dans un cas extraordinaire, et d'une manière transitoire, peut accorder la permission de célébrer le saint Sacrifice en dehors de toute église et de tout oratoire, sur une pierre sacrée, et dans un lieu convenable, jamais pourtant dans la chambre à coucher. (Canon 822, parag. 4.)

6. Dans un temple hérétique ou schismatique il n'est pas permis de célébrer la Messe, même si ce temple a été autrefois légitimement consacré ou béni. (Canon 823, parag. 1.)

GRAVELBOURG, SASK.

Au commencement d'octobre s'ouvrira à Gravelbourg, au diocèse de Régina, un collège classique français. M. l'abbé N. Deslandes, qui fut pendant six ans directeur du Petit Séminaire de Saint-Boniface, a été chargé de la direction du nouvel établissement. Il écrit que 34 élèves de la seule paroisse de Gravelbourg ont déjà demandé leur entrée. Nul doute que ce collège ne contienne en peu d'années des centaines d'élèves venant des nombreuses paroisses françaises du sud de la Saskatchewan et des autres parties de la province.

Cette florissante paroisse de Gravelbourg, située à une centaine de milles au sud de Régina et placée au centre d'un réseau de paroisses de langue française, fut fondée en 1907. M. l'abbé Arthur Magnan en fut le premier curé. L'an dernier, M. l'abbé Charles Maillard lui succéda et, de concert avec ses généreux paroissiens, résolut de construire une nouvelle église de \$100,000, que la Compagnie Tremblay, de Winnipeg, est à ériger.

Depuis son arrivée à Régina, Mgr Mathieu, qui avait passé sa vie au milieu de la jeunesse, caressait le rêve de doter son diocèse d'institutions d'enseignement secondaire. Il a cette année la joie d'en voir la réalisation dans la double fondation du collège anglais de sa ville épiscopale et du collège français de Gravelbourg. Pour lui faciliter la fondation de ce dernier collège et pour l'avoir au milieu d'eux, les paroissiens de Gravelbourg lui firent don, l'hiver dernier, d'un soubassement d'église, évalué à \$12,000. Dès que la nouvelle église sera livrée au culte, ce soubassement, d'après le plan tracé, fera partie du collège. On construit actuellement à proximité une aile de 60 pieds par 40. Cette construction abritera cette année le personnel et les élèves pensionnaires. Les classes auront lieu provisoirement dans l'ancienne école publique, qui vient d'être remplacée par un magnifique couvent de \$100,000 construit par les Rdes Soeurs Jésus-Marie de Sillery. Les Missionnaires Oblates de Saint-Boniface ont accepté les fonctions de ménagères du nouveau collège et elles s'y rendront dans le cours du mois. On annonce pour l'an prochain la fondation d'un hôpital par les Rdes Soeurs Grises de Montréal.

En terminant cet article, nous devons rendre hommage à l'ouvrier de la première heure, au missionnaire colonisateur, qui a rendu possible la floraison de ces belles oeuvres, M. l'abbé L.-P. Gravel. C'est lui qui a su attirer et grouper tant de nôtres dans le district de Moose-Jaw et qui a ainsi contribué à la fondation des paroisses qui le couvrent. Il demeure encore à Gravelbourg et continue à porter à son oeuvre un généreux intérêt.

— La Réponse.—82, rue Bonaparte, Paris—VI.—Sommaire d'aodr.
—Prières Nationales... (E. Duplessy).—Parades et ripostes (E. Duplessy).

LES SOEURS DE SAINTE-ANNE EN COLOMBIE

Les Rdes Soeurs de Sainte-Anne, dont la maison-mère est à Lachine, ont célébré récemment le soixantième anniversaire de leur arrivée dans la Colombie Britannique. Dieu a béni d'une manière remarquable l'oeuvre des quatre premières religieuses qui, au mois d'août 1858, allèrent établir à Victoria un modeste couvent devenu une magnifique académie. Non seulement l'oeuvre initiale s'est développée, mais elles ont multiplié leurs maisons dans ces lointaines régions. Elles ont érigé des hôpitaux, des couvents et des écoles dans les villes et au milieu des tribus sauvages. Elles ont maintenant une province régulière, comptant seize maisons et 152 religieuses. L'une de ces maisons est dans le vicariat apostolique du Yukon et quatre autres dans celui de l'Alaska.

A LA MAISON PROVINCIALE

Le 15 août, S. G. Mgr l'Archevêque a présidé une cérémonie de profession religieuse à la maison provinciale des Rdes Soeurs Grises de Montréal à Saint-Boniface.

La Rde Soeur Emiliennè Gaboury, de Bruxelles, Man., a prononcé ses premiers voeux, et les Rdes Soeurs Marie-Béatrice Demers, de l'hôpital de Saint-Boniface, et Clémentinè Labelle, de l'hôpital de Régina, leurs voeux perpétuels.

M. l'abbé Joseph-Urgel Demers, aumônier du Mont Ste-Anne à Lachine, frère de la Rde Soeur Demers, a fait le sermon de circonstance.

DING ! DANG ! DONG !

— Le Saint-Siège a nommé S. G. Mgr Emard, évêque de Valleyfield, Ordinaire de l'armée canadienne (Episcopus castrensis), et M. le chanoine Sylvestre, du diocèse de Montréal, et le R. P. Workman, franciscain, du diocèse de London, comme ses vicaires généraux pour les camps.

— Dimanche, le 25 août, S. G. Mgr Mathieu, archevêque de Régina, a ordonné prêtre à Wolseley M. l'abbé Ménard, ancien auxiliaire aux collèges de Sudbury et d'Edmonton. Le nouveau prêtre, en se rendant dans la province de Québec, a célébré sa première messe le 26 août au collège de Saint-Boniface. Il fera partie du personnel du collège de Gravelbourg.

— Le 1er septembre 1915, Les Cloches ont retracé l'histoire du pèlerinage à la représentation de la grotte de Lourdes à Saint-Malo. Chaque année, dans le cours du mois d'août, il y a un pèlerinage solennel à cette grotte, où sont chantés la grand'messe et les vêpres. Le 25 août à ce lieu ce pèlerinage annuel. 1,200 à 1,500 personnes y ont pris part. S. G. Mgr l'Archevêque était présent. A la cérémonie de l'après-midi, il y avait 16 prêtres.

— Le 16 août dernier a marqué le cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de S. E. le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore. Ce jubilé d'or épiscopal ne sera célébré qu'en octobre.

— On annonce la mort du R. P. Auguste Lehmkuhl, S. J., le célèbre auteur d'ouvrages de théologie morale bien connus. Il est décédé à Valkenburg, en Allemagne, à l'âge de près de 84 ans.

— Le 15 août les RR. PP. J.-U. Poitras et G. Marion, O. M. I., ont célébré en famille, le premier à Duluth, le second à Saint-Boniface, leurs noces d'or de vie religieuse. Nos sincères félicitations et nos meilleurs vœux à ces deux vétérans du Manitoba.

— Le collège anglais de Régina, sous la direction des Pères de la Compagnie de Jésus, ouvrira ses portes le 12 septembre dans un local provisoire au numéro 3136 de la Treizième Avenue. Il n'y aura cette année que la classe d'éléments latins. Un magnifique terrain a été acquis. On y commencera le printemps prochain la construction de la première partie du nouveau collège.

— Les paroisses de La Broquerie, de Thibaultville, de Lorette et de Saint-Pierre ont fait chacune leur pèlerinage à Sainte-Anne des Chênes le mois dernier. Ces quatre pèlerinages portent à sept le nombre des pèlerinages de l'été.

— M. l'abbé Rosario Brodeur, ci-devant professeur au Petit Séminaire, a été nommé vicaire à la cathédrale.

— Les RR. PP. Turquetil et Pioget, O. M. I., sont partis du Pas au commencement du mois dernier pour se rendre à leur mission de Chesterfield Inlet, à une distance d'environ 400 milles de Port Nelson, terminus du chemin de fer de la route de la Baie d'Hudson. Il y a six ans, les RR. PP. Turquetil et Leblanc étaient partis de Montréal par voie fluviale, avaient passé par Terre-Neuve et longé le Labrador pour se rendre à la mission. Leurs approvisionnements ont encore été expédiés par cette voie. Le seul bateau, qui fasse ce trajet une fois l'an, leur a chargé 85 piastres par tonne pour le charbon. Dans le Mackenzie, les frais de transport sont encore beaucoup plus élevés. Autrefois, le transport d'une tonne de marchandises de Montréal au Mackenzie coûtait 300 piastres; il coûte maintenant 200.

R. I. P.

— Mgr J.-A.-I. Douville, protonotaire apostolique et ancien supérieur du Séminaire de Nicolet, décédé à Nicolet.

— M. l'abbé A.-H. Gosselin, auteur de cinq volumes sur "l'Histoire de l'Eglise du Canada" et de divers autres ouvrages historiques, décédé à St-Charles de Bellechasse. Il était membre de la Société Royale du Canada.